FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015

Date de publication : 2015/12/01
Numéro de FDS : BEZHG_Part A EZ Liner Bedliner_FR
Date de révision : 2022/06/23
Numéro de révision : 3

BEZHG Part A EZ LINER Bedliner and Industrial Strength Coating

1. Identification

Identificateur de produit: BEZHG Part A EZ LINER Bedliner and Industrial Strength Coating
Description de produit: Partie A EZ Liner Revêtement de plateau de camionnette, 1.59 L / 1.68 qt US
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Revêtement de plateau de camionnette - Produits de Finition Automobile
Autres moyens d'identification - numéro d'inventaire / code de produit: BEZHG / 100103 (Kit: 1.89 L / 2 qt US)
Famille chimique: Polyuréthane prépolymère à base de solvant
Formule moléculaire: Mélange

Fabricant / Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Fax: 905-670-5174
www.dominionsureseal.com
Service à la clientè: 905-670-5411

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 h)

CANUTEC : (613) 996-6666
CHEMTREC : (800) 424-9300

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 2
Irritation cutanée, Catégorie 2
Irritation oculaire., Catégorie 2
Toxicité pour certains organes ciblés (exposition unique), Catégorie 3 (une irritation des voies respiratoires)
Toxicité pour certains organes ciblés (expositions répétées), Catégorie 2
Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1
Cancérogénicité, Catégorie 2

Dangers physiques:

Liquides inflammables, Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:
parachlorobenzotrifluorure, 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane, diisocyanate de diphénylméthane, mélanges d'isomères et noir de carbone

L'information complémentaire suivante peut être incluse sur l'étiquette du produit si ce produit est vendu au grand public:

Contient des isocyanates. Peut causer une réaction allergique.
Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées devraient éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés à moins de porter un masque protecteur avec le filtre antigaz approprié.

Flamme

Marque d'exclamation

Risque pour la santé

Mention(s) d'avertissement: DANGER

Mention(s) de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H332: Nocif par inhalation.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H351: Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Conseil(s) de prudence

Prévention:

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241: Utiliser du matériel électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant.
P242: Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243: Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P260: Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P284: Porter un équipement de protection respiratoire.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P314: Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser la poudre chimique sec ou la mousse chimique pour l'extinction.

Entreposage:

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405: Garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Dangers non classifiés ailleurs: Aucunes données disponibles.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs et la brume de jet peuvent être nocives. Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Une exposition excessive prolongée ou répétée peut causer des lésions des poumons. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. Susceptible de provoquer le cancer.

Commentaires: < 5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.
Voir la section 11 pour plus d'information sur less effets pour la santé.
Voir la section 12 pour plus d'information sur less effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.
Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
parachlorobenzotrifluorure	38 - 42	98-56-6
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	11 - 15	101-68-8
diisocyanate de diphénylméthane, mélanges d'isomères	1 - 3	26447-40-5
noir de carbone	0.5 - 1.5	1333-86-4

Commentaires: La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.
À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

4. Premiers secours

Voie oculaire: En cas de contact, rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau en lavant alternativement chaque paupière jusqu'à ce que toute trace du produit ait disparu (au moins 15 minutes). Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Voie cutanée: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutilser.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente. Obtenir de l'aide médicale.

Inhalation: En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Le cas échéant, administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle. Consulter d'urgence un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Voie oculaire: Les liquides, aérosols ou vapeurs de produit sont irritantes. Peut causer des larmes, rougeurs et enflures. Peut causer des dommages cornéens provisoires.

Voie cutanée: Le contact est irritant pour la peau. Il est difficile d'enlever le matériel traité. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Inhalation: L'inhalation de concentrations élevées de vapeur et des brouillards de pulvérisation peut être dangereuse. Les vapeurs ou les particules pulvérisées à des concentrations supérieures au seuil admissible d'exposition peuvent irriter (sensation de brûlure) les muqueuses des voies respiratoires. Ceci peut causer l'écoulement nasal, mal de gorge, toux, oppression de la poitrine, manque de souffle et fonction pulmonaire réduite. Les personnes présentant déjà une hyperactivité bronchique non spécifique peuvent réagir en présence de concentrations inférieures à la TLV par des symptômes semblables ainsi que par une crise d'asthme. L'exposition à des concentrations beaucoup plus élevées que la TLV ou la PEL peut causer une bronchite, des spasmes bronchiques et un œdème pulmonaire. On a également signalé des pneumonies d'hypersensibilité ou dues aux produits chimiques, avec des symptômes semblables à ceux de la grippe. Ces symptômes peuvent survenir plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont habituellement réversibles.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Respiration: Ce produit est connu comme un sensibilisateur pulmonaire. Le traitement est essentiellement symptomatique. L'individu qui réagit à ce produit par une réaction épidermique ou pulmonaire ne devrait être exposé à aucun isocyanate. Peau: Ce produit est répertorié sensibilisateur de la peau. Traiter de façon symptomatique comme pour une dermatite de contact ou une brûlure thermique.

Informations supplémentaires: Aucunes données disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risque générale: Liquide inflammable. Peut libérer des vapeurs formant des mélanges détonants au point d'éclair ou à des température plus élevées. Le produit peut être mis à feu par décharge statique.

Agents extincteurs appropriés: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué.

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion. Dioxyde de carbone, oxyde de carbone. Gaz nitreux, fumées, isocyanate, vapeurs.

Méthodes de lutte contre l'incendie: Refroidir les contenants exposés au feu en les aspergeant d'eau. La chaleur causera une augmentation de pression dans le contenant et une rupture explosive pourrait s'ensuivre.

Équipement de lutte contre l'incendie: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges électro-statiques: Le produit est sensible aux décharges statiques.

Sensibilité à l'impact mécaniques: Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Éliminer toutes les sources d'ignition. Couvrir le secteur de flaque avec le matériel absorbant approprié (par exemple, le sable sec, la terre, la sciure de bois, Oil-Dri, Kitty Litter, etc.). Verser une solution neutralisante sur toute la surface de déversement. Couvrir encore une fois la zone de matière absorbante. Remuer

la matière absorbante à l'aide d'une pelle afin d'assurer tout contact avec la solution neutralisante. Pelleter tout l'absorbant dans un récipient approprié. Laisser reposer (sans serrer le couvert) pendant une période de 48 à 72 heures afin de laisser échapper les gaz. La zone de la fuite doit être décontaminée avec une solution neutralisante et ensuite lavée à l'eau savonnée. La proportion recommandée pour une décontamination en profondeur est dix parties de solution pour une partie de substance déversée. Solution de neutralisation suggérée:. 90% eau + 5% solution d'ammoniaque + 5% détersif (savon liquide).

Précautions relatives à l'environnement

Déversement dans l'eau: Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Déversement sur la terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement spéciale de protection: Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. Manutention et stockage

Procédures générales: Respecter tous les règlements nationaux, provinciaux et locaux sur l'entreposage, la manipulation, la distribution et l'élimination des liquides inflammables. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Les individus avec des problèmes pulmonaires ou des réactions allergiques antérieures aux isocyanates ne doivent pas être exposés aux vapeurs ni au brouillard de pulvérisation. Les symptômes précurseurs (irritation des yeux, du nez et de la gorge ainsi que l'odeur) ne sont pas suffisants pour éviter une surexposition chronique par inhalation. Faire la manutention selon de bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sûreté.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Ne pas utiliser en présence de flamme nue ou d'étincelles. Utiliser seulement dans une zone bien ventilée. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

Stockage dans des conditions de sécurité: Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protégez contre les dégats. Protéger de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais et sec.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
Nom chimique	**Type**		**ppm**	**mg/m³**
parachlorobenzotrifluorure	**États-Unis OEL**	**-**	-- [1]	-- [1]
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	**NET/PEL de l'OSHA**	**STEL**	0.02	0.2
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	0.005	0.051
	REL du NIOSH	**TWA**	0.005	0.05
		STEL	0.02 [2]	0.2 [2]
diisocyanate de diphénylméthane, mélanges d'isomères	**-**	**-**	-- [1]	-- [1]
noir de carbone	**NET/PEL de l'OSHA**	**TWA**	--	3.5
	CMA de l'ACGIH	**TWA**	-- [3]	3.5 [3]
	REL du NIOSH	**TWA**	--	3.5

Notes de bas de page:
1. Les limites d'exposition à ce produit n'ont pas été établies aux États-Unis selon OSHA, NIOSH, ACGIH.
2. Valeur plafond limite (10 min).
3. Matières particulaires inhalables.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Éviter de respirer les bruines; si les ventilations générales ou locales sont inadéquates, les personnes exposées aux bruines devraient porter un masque respiratoire approprié. Utiliser un système de ventilation à l'épreuve de l'explosion.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne portez pas des verres de contact lorsque vous travaillez avec ce produit. Des fontaines pour se rincer les yeux devraient être à proximité des endroits de travail.

Voie cutanée: Des gants résistant aux produits chimiques: caoutchouc de butyle, caoutchouc de nitrile, néoprène, PVC.

Protection des voies respiratoires: Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées, un respirateur homologué doit être porté. Respiratoire type: Un masque à gaz filtrant agréé NIOSH/MSHA avec une cartouche ou un boîtier à vapeurs organiques peut être acceptable dans certains cas où les concentrations en suspension dans l'air devraient dépasser les limites de sécurité. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé par MSHA/NIOSH. N'excéder pas les limites d'usage pour le respirateur.

Masque respiratoire nécessaire pendant la pulvérisation:
L'utilisation d'un respirateur à adduction d'air fourni par pression positive est obligatoire quand les concentrations aéroportées sont inconnues ou les niveaux de solvant aéroporté sont 10 fois le TLV approprié ou la pulvérisation est exécutée dans un secteur confiné ou un espace avec une ventilation limitée. Assurez-vous d'utiliser un respirateur approuvé par MSHA/NIOSH.

Protection de la peau - autres: Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact. Porter des manches longues et des pantalons pour prévenir tout contact avec la peau.

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle: Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser. Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Les valeurs d'exposition doivent être régulées au moyen de techniques de surveillance qui permettent de s'assurer que la valeur limite d'exposition TLV n'est pas dépassée. Les personnes présentant des conditions du genre asthmatique, bronchite chronique, autres maladies chroniques des voies respiratoires, eczéma ou sensibilisation de la peau ne doivent pas travailler avec les isocyanates. Une fois

qu'on a établi qu'une personne présente une sensibilisation aux isocyanates, elle ne doit plus être exposée à ce produit. L'éducation et la formation des employés comptent beaucoup.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide

Odeur: Aromatique

Seuil d'odeur: Pas disponible

Aspect: Liquide visqueux

Couleur: Noir

pH: Aucunes données disponibles.

Pourcentage en volatiles: 38 à 42 % p/p

Point d'éclair: 43 à 47°C Coupelle fermée

Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité: 0.9

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité: 10.5

Notes sur les limites d'explosivité ou d'inflammabilité: Basé sur des données pour le parachlorobenzotrifluorure

Température d'auto-inflammation: 650°C (1200°F)

Notes: Basé sur des données pour le parachlorobenzotrifluorure

Pression de vapeur: 5.3 mm Hg [parachlorobenzotrifluorure] à 20°C

Densité de vapeur relative: > 1 (l'air = 1)

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: 136 - 138°C (parachlorobenzotrifluorure)

Point de congélation: Aucunes données disponibles.

Point de fusion: Aucunes données disponibles.

Température de décomposition: Aucunes données disponibles.

Solubilité: Presque insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique): Aucunes données disponibles.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): 0.9

Masse volumique: 1.25±0.01g/ml à 20°C

Caractéristiques des particules: Aucunes données disponibles.

Densité relative: Aucunes données disponibles.

Viscosité (cinématique ou dynamique): 1000 cps à 25°C

Teneur en COV: ≤ 0.8% p/p [< 10 g/l (0.08 lb/gal), moins les solvants exemptés]

Inflammabilité: Liquides inflammables

Commentaires: Aucun

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Oui

Polymérisation dangereuse: Le contact avec l'humidité et autres produits qui réagissent avec les isocyanates, ou les températures au-dessus de 177°C peut causer la polymérisation.

Stabilité chimique: Stable sous des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter: Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des étincelles. Éviter l'humidité atmosphérique.

Risque de réactions dangereuses: Réaction avec l'eau avec formation de dioxyde de carbone. Risque d'éclatement. Réactions avec les alcools, les acides, les alcalins et les amines. Risque de réaction exothermique. Risque de réaction violente. Risque de polymérisation.

Produits de décomposition dangereux: Par feu et températures élevées: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Cyanure d'hydrogène, Isocyanates, Acide isocyanique et autres composés indéterminés.

Matières incompatibles: Eau, amines, bases fortes, alcools. Alliages de cuivre.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom chimique	DL_{50} (orale) mg/kg(rat)	DL_{50} (cutanée) mg/kg(lapin)	CL_{50} (inhalation) mg/l
parachlorobenzotrifluorure	> 6700 13,000 11,500	> 2000	33.0(rat;4h) 22.0(rat;4h) 20.0(souris)
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	> 10,000	> 10,000	0.369(rat;4h - brouillard)
diisocyanate de diphénylméthane, mélanges d'isomères	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.	Aucunes données disponibles.
noir de carbone	> 15,400	> 3000	Sans objet

DL_{50} toxicité aiguë par voie cutanée: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

DL_{50} toxicité aiguë par voie orale: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg.

CL_{50} toxicité aiguë par inhalation: Sur la base des données des ingrédients, le mélange est classifié comme: Toxicité Aiguë par Inhalation, Catégorie 4. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de > 1 and ≤ 5 mg/l/4h (buées). L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >20 mg/l/4h (vapeurs). Contient: diisocyanate de diphénylméthane, mélanges d'isomères. L'inhalation de concentrations élevées de vapeur et la brume de jet peut être dangereuse.

Notes: <5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.
Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel.
(Consulter les informations concernant la toxicité des composants).
Informations sur les voies d'exposition probables:
Contact oculaire. Inhalation. Contact cutané. Ingestion.

Corrosion / irritation de la peau: Contient: 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane et parachlorobenzotrifluorure. Provoque une irritation de la peau. Le mélange est classifié comme: Irritant cutané, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritant cutané, catégorie 2). Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. Un contact prolongé et répété peut provoquer des pertes adipeuses et un dessèchement de la peau qui peuvent entraîner irritation de la peau et dermatite (éruption cutanée).

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Contient: 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane et parachlorobenzotrifluorure. Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritants oculaires, catégorie 2). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Contient: 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane. Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Cutané, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou ≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B). Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Respiratoire, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou ≥ 1.0% ingredients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Des surexpositions répétées ou une dose unique importante peuvent provoquer chez certaines personnes une sensibilisation ultérieure à l'isocyanate de sorte qu'elles réagiront à des expositions ultérieures à l'isocyanate à des niveaux bien en dessous de ceux de la TLV. Ces symptômes, qui peuvent inclure oppression à la poitrine, respiration sifflante, toux, manque de souffle ou crise d'asthme, peuvent survenir immédiatement ou plus tard. On a signalé qu'une personne sensibilisée peut présenter ces symptômes lorsque exposée à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité accrue des poumons peut durer plusieurs semaines et dans les cas graves, plusieurs années. La sensibilisation peut être permanente. Un contact prolongé avec ce produit peut entraîner rougeur, boursouflement, éruption squameuse ou cloques. Pour les personnes ayant développé une sensibilisation de la peau, ces symptômes peuvent apparaître suite à un contact avec une très petite quantité de produit liquide.

Effet mutagène sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B et <1.0% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

Cancérogénicité

Nom chimique	NTP	CIRC	OSHA	Statut - autre
parachlorobenzotrifluorure	--	--	--	--
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	--	3	--	--
diisocyanate de diphénylméthane, mélanges d'isomères	--	3	--	--
noir de carbone	--	2B	--	A3 (ACGIH)

Notes: Le CIRC classe le noir de carbone dans le groupe 2B (possiblement cancérogène pour les humains). La Commission Européenne (2012) a classifié les MDI (No. CAS 101-68-8, 26447-40-5 et 9016-87-9) comme agents cancérogènes présumés de Catégorie 2 pour les humains. Le mélange est classifié comme: Cancérogénicité, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration(≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 2).

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Contient: 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane et parachlorobenzotrifluorure. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3, sur la base de la somme des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 20% de la somme de tous les ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3 [Une irritation des voies respiratoires]).
Une inhalation prolongée ou excessive peut provoquer l'irritation des voies respiratoires. Les vapeurs ou les particules pulvérisées à des concentrations supérieures au seuil admissible d'exposition peuvent irriter (sensation de brûlure) les muqueuses des voies respiratoires. Ceci peut causer l'écoulement nasal, mal de gorge, toux, oppression de la poitrine, manque de souffle et fonction pulmonaire réduite. Les personnes présentant déjà une hyperactivité bronchique non spécifique peuvent réagir en présence de concentrations inférieures à la TLV par des symptômes semblables ainsi que par une crise d'asthme.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Contient: 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration (≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2). Une inhalation prolongée peut être dangereuse. Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux poumons incluant la diminution des fonctions pulmonaires. Risque d'effets irréversibles.

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés (< 10% des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange > 20.5 mm2/s à 40 °C).

12. Données écologiques

Information écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: Aucunes données disponibles.

Persistance et dégradabilité: Aucunes données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation: Aucunes données disponibles.

Autres effets nocifs: Aucunes données disponibles.

Mobilité dans le sol: Aucunes données disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

Élimination du produit: Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du départment de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: PEINTURES

Classe(s) relative(s) au transport: 3

Numéro ONU: 1263

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Autres informations sur l'expédition de DOT:
Le PCBTF a un point d'éclair > 35°C et n'entretient pas la combustion selon ASTM D4206. Par conséquent, conformément à DOT 173.120 (a)(3) et aux règlementations internationales équivalentes, ce matériel n'est pas considéré inflammable.

OACI - air

Désignation officielle de transport de l'ONU: PEINTURES

Numéro ONU: 1263

Classe(s) relative(s) au transport: 3

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Risques subsidiaires: Aucun

Étiquette de danger: Liquides inflammables

IMDG - mer

Désignation officielle de transport de l'ONU: PEINTURES

Numéro ONU: 1263

Classe(s) relative(s) au transport: 3

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Dangers environnementaux - polluant marin: Aucun

Notes: Le PCBTF a un point d'éclair > 35°C et n'entretient pas la combustion sous ASTM D4206. Par conséquent, conformément à IMDG 2.3.1.3 et aux règlementations internationales équivalentes, ce matériel n'est pas considéré inflammable.

Réglement sur le transport des marchandises dangereuses canadiennes (TMD)

Désignation officielle de transport de l'ONU: PEINTURES

Numéro ONU: 1263

Classe(s) relative(s) au transport: 3

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Autres informations d'expédition de TMD:
Le PCBTF a un point d'éclair > 35°C et n'entretient pas la combustion sous ASTM D4206. Par conséquent, conformément à TMD Section 2.18 (2)(a) et aux règlementations internationales équivalentes, ce matériel n'est pas considéré inflammable.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Toxicité aiguë (inhalation), Cancérogénicité., Irritation oculaire., Sensibilisation des voies respiratoires, Irritation des voies respiratoires, Irritation cutanée., Sensibilisation de la peau, Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée)

Dangers physiques de la section 311/312 de la SARA: Liquides inflammables

Les produits chimiques toxiques de la section 313 d'EPCRA

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	11 - 15	101-68-8

Les substances extêmement dangereuses de la section 302 d'EPCRA

Statut EPCRA:
Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

Nom chimique	% p/p	RQ
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	11 - 15	5,000

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Statut TSCA:
Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Les polluants atmosphériques dangereux de CAA 112(b)

Nom chimique	% p/p	Nº CAS
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	11 - 15	101-68-8

La liste de substances pour la prévention des déversements accidentels de produit chimique de CAA 112 (r):
Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(r).

La proposition 65 en Californie:

⚠ **AVERTISSEMENT**: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris les agents chimiques énumérés ci-dessous, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples

informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Nom chimique	% p/p	Répertorié
parachlorobenzotrifluorure	38 - 42	• Cancer
noir de carbone	0.5 - 1.5	• Cancer

Les normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA - États Unis:

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA

Symbole et classification de danger selon le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de normalisation selon le SIMDUT:

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de danger selon le SIMDUT:

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP):

Nom	No CAS	No Partie INRP
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	1A (COV)

Liste intérieure des substances (DSL) / Liste extérieure des substances (NDSL):

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. Autres informations

Raisons de délivrance: La Fiche de Données de Sécurité a été mise à jour.

Approuvé par: Jim Gordon **Titre:** Chemiste de R&D

Préparé par: Conformité réglementaire

Date de révision: 2022/06/23

Pour information contacter: 905-670-5411

Résumé de la révision: Cette fiche signalétique remplace le 2022/06/23 FDS.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		2
RISQUE MATÉRIEL		1
PROTECTION PERSONNELLE		G

CODES POUR LE NFPA

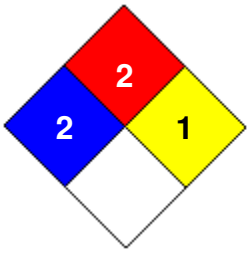

Classification d'entreposage selon NFPA 30 / 30B: Liquide combustible II

Notes supplémentaires du fabricant: Les estimations de santé s'appliquent à l'application par pulvérisation (le brouillard de pulvérisation).

Sources de données: Pas disponible

Informations supplémentaires pour la FDS: N/AV Pas disponible
N/AP Sans objet
ND Pas encore déterminé
ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
LPA La Loi sur la Propreté de l'Air
RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation
LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement
EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté
IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer
MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines
NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
NTP Programme Nationale de Toxicologie
LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail
SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement
SIMDUT Systûme d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations générales: Aucun

Commentaires: Aucun

Dénégation de responsabilité du fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.